BADNIGHT'TOUR 53

Comité Départemental de la Mayenne

ETAPE N° 1 – Vendredi 5 JUIN 2026 – ESCB Craon

Règlement particulier

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs du département de la Mayenne. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Il est enregistré auprès de la FFBaD sous le numéro de dossier **en cours** et est en cours d'autorisation.

2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.

3. Le GEO du tournoi est **Malo Blanchet** et le Juge Arbitre du tournoi est **Mr Romain Bruneau.** Les décisions du Juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements

4. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, être en possession de sa licence **2025/2026** le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert aux hommes et femmes des catégories suivantes : Vétéran, Senior, Junior, Cadet et limité aux séries R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC dans le tableau choisi, 1 seul tableau autorisé.

5. La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 29 Mai** . Les droits d'engagements sont de 13 € pour un tableau. Les inscriptions et le paiement se font exclusivement via Bad Net **.** Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par Classement (La priorité étant donnée aux série D, P et NC) puis par catégorie d'âge (la priorité étant donnée aux catégories : Junior, Senior et Vétéran sans priorité entre ces 3 catégories) puis ordre d'arrivée des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi).
Pour exemple pour des joueurs qui se sont tous inscrits avant la date limite d'inscription : un sénior D7 sera prioritaire sur un cadet D7 qui sera lui-même prioritaire sur un sénior R6 quelle que soit leur date d'inscription.

6. Les organisateurs, en accord avec le JA, confectionneront les tableaux de façon à répartir les joueurs dans différent Top en fonction de la côte CPPH.
Pour les doubles il sera pris en compte la moyenne des cotes CPPH des joueurs constituant la paire.

7. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe ou poule unique. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants, ou poule unique de 5 à 7 joueurs(ses). Les cotes des joueurs(ses) au **samedi 30 Mai** seront prises en compte pour la constitution des tableaux.

8. Une convocation sera adressée au représentant du club indiqué sur badnet 5 jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

9. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

10. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.

11. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

12. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit sur demande des intéressés.

13. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes) sera compté comme faute en jeu, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois. Pour les infrastructures mobiles type filins, tout volant les touchant sera compté comme let en jeu et au service.

14. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les

accessoires nécessaires à son match.

15 Les volants utilisés en cas de désaccord seront des volant plumes « **Volant officiel du tournoi** RSL Tourney 3» homologués par la FFBAD. Des volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

16. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

17. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (1 maximum par joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.

18., Tous les matchs seront en auto- arbitrage.

19. Seront récompensés les vainqueurs et finalistes de chaque tableau. La valeur en prix public des récompenses devra représenter au minimum 4/5 ème du montant des engagements (déduction faite, par joueur, des 2 euros reversés à la FFBad). Le club organisateur est libre de se servir des engagements pour l'achat des lots ou de les faire financer par des partenaires.

20. Chaque participant inscrit qui déclare forfait après le tirage au sort soit **Samedi 30 mai** devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers ou par courriel : secretariat@badminton-paysdelaloire.fr). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

21. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du guide du badminton).

22. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

23. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.

24. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

24. Des photos et/ou vidéos peuvent être prises pendant la compétition. Le Club est libre de les utiliser pour sa promotion ou de la communication interne.

25. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

26. Toutes les étapes du BadNight Tour (Saison 2024/2025) :

Les badnights 2025/2026

- 3 octobre 2025 : L'huisserie (Simple Homme - Simple Dame)
- 14 novembre 2025: Bonchamp (Double Mixte - Simple Homme)
- 19 décembre 2025: Château-Gontier (Double Homme - Double Dame)
- 23 janvier 2026: Evron (Simple Dame - Double Homme)
- 13 mars 2026: Cossé le Vivien (Double Mixte - Double Homme)
- 10 avril 2026: Mayenne (Double Homme - Double Dame)
- 22 mai 2026: Montenay (Simple Homme - Double Mixte)
- 5 juin 2026: Craon (Double Homme - Double Dame)